

Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de
gestion du
**chabot à tête courte (*Cottus*
confusus)**



2026

Loi sur les espèces en péril
Série de rapports sur le plan de gestion

Canada

Référence recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion du chabot à tête courte (*Cottus confusus*) au Canada pour la période de 2019 à 2023. Série de rapports sur le plan de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ii + 6 p.

Pour obtenir des exemplaires du document de rétablissement ou de plus amples renseignements sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les programmes de rétablissement, les descriptions de résidence, les plans d'action et d'autres documents liés au rétablissement, veuillez consulter le [Registre public de l'espèce en péril](#).

Photo de la couverture : Chabot à tête courte par Roger Tabor, United States Fish and Wildlife Service.

Also available in English under the title : "Report on the Progress of Management Plan Implementation for the Shorthead Sculpin (*Cottus confusus*) in Canada for the Period 2019 to 2023"

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches, 2026.
Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-97965-6

Nº de catalogue. En3-5/102-1-2026F-PDF

Le contenu, excluant les images, peut être utilisé sans autorisation à condition de citer correctement la source.

Préface

Conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, ch. 29) (LEP), il incombe au(x) ministre(s) compétent(s) de produire un rapport sur la mise en œuvre des documents de rétablissement pour les espèces en péril. Ces documents comprennent des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion. Ces rapports doivent décrire la progression du rétablissement ou de la conservation¹ des espèces.

La ministre des Pêches est la ministre compétente pour les espèces aquatiques en péril. Pêches et des Océans Canada (MPO) a préparé le présent rapport sur les progrès de la mise en œuvre.

Les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des documents de rétablissement contiennent, entre autres, le suivi des efforts collectifs déployés par les ministres compétents, les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux et les autres groupes impliqués dans la réalisation des actions contribuant au rétablissement et à la conservation des espèces en péril.

Le préambule de la LEP indique que le succès du rétablissement et de la conservation des espèces en péril dépend de l'engagement et de la coopération de plusieurs acteurs. Le MPO, ou tout autre partenaire n'y arriveront pas seuls. La population canadienne est donc invitée à mettre en œuvre les documents de rétablissement pour le bien des espèces en péril et de la société canadienne.

Remerciements

Ce rapport sur les progrès a été rédigé par Alaina Dowling, assistée par Carrie Kwok, Oliver Baker et Daniella LoScerbo, tous employés du MPO. Les progrès réalisés dans la conservation du chabot à tête courte n'auraient pas pu l'être sans les partenariats et les contributions de plusieurs individus et organisations.

Sommaire

Ce rapport souligne les avancées réalisées par le MPO et ses partenaires dans la mise en œuvre du plan de gestion du chabot à tête courte au cours de la période de 2019 à 2023. Pour de plus amples informations sur le contenu de ce document, veuillez contacter le Programme des espèces en péril (dfo.ncrsara-leprcn.mpo@dfo-mpo.gc.ca).

¹ Le terme « rétablissement » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme menacées, en voie de disparition ou disparues du pays. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un programme de rétablissement et un ou plusieurs plans d'action. Le terme « conservation » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme préoccupantes. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un plan de gestion.

Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	i
Sommaire.....	i
Table des matières	ii
1 Chabot à tête courte (<i>Cottus confusus</i>).....	1
1.1 Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de gestion pour le chabot à tête courte	1
1.2 Les lacunes et les priorités futures pour le chabot à tête courte	3
2 Conclusion	4
3 Références.....	5

1 Chabot à tête courte (*Cottus confusus*)

Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires ont progressé dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le [Plan de gestion du chabot à tête courte \(*Cottus confusus*\) au Canada](#) (MPO, 2019), dans le cadre des activités entreprises entre août 2019 et décembre 2023, pour appuyer la conservation du chabot à tête courte. Le plan de gestion présente des renseignements détaillés sur l'espèce, les menaces qui pèsent sur elle, ses besoins, les objectifs de gestion et les mesures de conservation.



Crédit : Roger Tabor, United States Fish and Wildlife Service

Ce rapport sur les progrès fait partie d'une série de documents consacrés à l'espèce qui devraient être pris en considération ensemble, notamment le plan de gestion. Veuillez consulter le profil du chabot à tête courte dans le [Registre public des espèces en péril](#) pour obtenir davantage de renseignements et les documents connexes à son sujet.

1.1 Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de gestion pour le chabot à tête courte

Les objectifs de gestion établissent, dans la mesure du possible, les conditions nécessaires à la conservation de l'espèce. L'objectif de gestion pour le chabot à tête courte est le suivant :

- maintenir l'autonomie des populations de chabot à tête courte dans l'ensemble de leur aire de répartition du réseau hydrographique du fleuve Columbia et des rivières Kootenay, Slocan et Kettle, afin d'assurer la viabilité à long terme de l'espèce dans son milieu naturel.

Au total, 4 stratégies générales ont été définies dans le plan de gestion pour atteindre l'objectif de gestion établi pour le chabot à tête courte. Au cours de la période visée par le rapport, le MPO et ses partenaires ont pris des mesures de conservation dans le cadre de 2 stratégies générales. Certaines réalisations clés sont décrites ci-dessous.

Stratégie générale 1 : inventaire et surveillance

- Le chabot à tête courte a été identifié pour la première fois dans le lac Slocan, près de l'exutoire de la rivière Slocan, et dans le ruisseau Springer, près de son embouchure au lac Slocan. L'identification a eu lieu en septembre 2021 et a été

effectuée par l'organisme Living Lakes Canada à l'appui du rapport « Slocan Lake Foreshore Integrated Management Planning – 2021 » (Wood Canada Ltd., 2022).

- Le MPO a mis au point des méthodes de métacodage² de l'ADN environnemental pour détecter les espèces d'eau douce en péril, y compris les chabots (espèces du genre *Cottus*) (Abbott, comm. pers., 2024).

Stratégie générale 2 : recherche

- Aucune mesure n'a été prise à l'égard de cette stratégie générale au cours de la période visée par le rapport.

Stratégie générale 3 : gestion et coordination

- Le document « [Foreshore Development Guide – Slocan Lake](#) » décrit les zones de pêche et les zones de végétation aquatique sensibles à l'extrémité sud du lac Slocan, où des chabots à tête courte ont été observés. La protection de ces habitats sensibles contre le développement est recommandée (McPherson *et al.*, 2022). Le plan communautaire officiel du village de Slocan pour 2022 comprend des politiques qui appuient ces recommandations (Village de Slocan, 2022).

Stratégie générale 4 : intendance et sensibilisation

- Aucune mesure n'a été prise à l'égard de cette stratégie générale au cours de la période visée par le rapport.

Les progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif de gestion sont évalués au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau 1 présente un aperçu des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de rendement à la fin de la période visée par le rapport. Les indicateurs de rendement qui ont été partiellement atteints ou qui n'ont pas été atteints sont traités dans la section « Les lacunes et les priorités futures pour le chabot à tête courte » ci-après.

² L'ADN environnemental est le matériel génétique déposé par les organismes dans leur environnement (dans l'eau, par exemple). Le métacodage à barres est une méthode qui analyse les échantillons de matériel génétique prélevé dans l'environnement afin d'identifier plusieurs espèces en même temps.

Tableau 1. État d'avancement des indicateurs de rendement pour le chabot à tête courte pour la période de 2019 à 2023.

Indicateur de rendement	État d'avancement ³
Observation d'une tendance stable ou positive dans l'abondance des populations de chabot à tête courte en Colombie-Britannique d'ici 2022, en tenant compte de la variation naturelle.	Non atteint
Observation de la préservation ou de l'expansion de la répartition des chabots à tête courte en Colombie-Britannique d'ici 2022, en tenant compte de la variation naturelle.	Partiellement atteint, en cours

1.2 Les lacunes et les priorités futures pour le chabot à tête courte

Il n'y a pas eu de recherche ou de surveillance systématique du chabot à tête courte au cours de la période visée par le présent rapport (de 2019 à 2023). Les indicateurs de rendement n'ont pas démontré de progrès à l'égard de l'objectif de gestion. L'étendue des progrès demeure donc inconnue. D'autres travaux sont nécessaires pour soutenir la gestion du chabot à tête courte. Les prochaines étapes prioritaires sont, entre autres, les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance de la population pour avoir une indication des progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif de gestion;
- améliorer la compréhension des menaces qui pèsent sur le chabot à tête courte, notamment en surveillant les paramètres de qualité de l'eau et en se penchant sur la relation entre les conditions de l'eau et les habitats et populations du chabot à tête courte;
- réaliser des travaux de recherche pour combler les lacunes dans l'information sur les besoins de l'espèce (cycle biologique, comportement et habitat) qui nuisent à la conservation du chabot à tête courte;
- favoriser les pratiques exemplaires de gestion pour l'utilisation des terres et de l'eau grâce à une collaboration accrue entre les propriétaires fonciers, les groupes d'intendance et les autres parties intéressées afin de réduire au

³ **Non atteint** : l'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints et que les progrès sont insignifiants, voire inexistant.

Partiellement atteint, en cours : l'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints, mais il y a eu quelques progrès (parfois des progrès importants).

minimum les répercussions du développement riverain, des prélèvements d'eau et des autres activités liées à l'utilisation des terres et de l'eau sur le chabot à tête courte.

2 Conclusion

Au cours de la période visée par le rapport, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le plan de gestion du chabot à tête courte.

Le MPO demeure déterminé à assurer la conservation de toutes les espèces aquatiques en péril. Le travail effectué jusqu'à présent, et détaillé dans ce rapport, a permis d'instaurer une gestion rigoureuse du chabot à tête courte. Le MPO et ses partenaires continueront à travailler pour atteindre les objectifs en matière de gestion des espèces aquatiques en péril. Ils invitent toute personne intéressée à rejoindre l'initiative et à participer activement au processus.

3 Références

- Abbott, C., comm. pers. 2024. Correspondance lors de la réunion avec l'équipe des Espèces d'eau douce en péril du MPO. Octobre 2024. Chercheur scientifique, Pêches et Océans Canada, gouvernement du Canada, Nanaimo (Colombie-Britannique).
- McPherson, S., J. Schleppe, C. Lawrence et L. Porto. 2022. [Foreshore Development Guide – Slocan Lake](#). Préparé pour Living Lakes Canada. Modèle original préparé par : Lotic Environmental Ltd. et Ecoscape Environmental Consultants Ltd. Mise à jour pour le lac Slocan par Wood Environment & Infrastructure. Canada, Nelson (C.-B.) iii + 16 pp + 27 annexes.
- MPO. 2019. Plan de gestion du chabot à tête courte (*Cottus confusus*) au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 23 p.
- Village de Slocan. 2022. Règlement municipal n° 700 du Plan communautaire officiel. Slocan (Colombie-Britannique).
- Wood Canada Ltd. 2022. Slocan Lake Foreshore Integrated Management Planning - 2021. Rapport préparé pour Living Lakes Canada, Nelson (C.-B.). 46 p. + 7 annexes.